

ARRÊTÉ N° 652 du 06 AVR 2021

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER)

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
chevalier de la légion d'honneur
officier de l'ordre national du mérite

- VU** l'article R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n° 2735 du 15 décembre 2017 portant composition du Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 modifié constatant les désignations et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** l'arrêté N° 238 du 11 février 2021 déclarant démissionnaire d'office du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER), M. Bertrand BAILLIF ;
- VU** la proposition des organismes représentatifs du secteur de la mer reçue le 31 mars 2021, désignant M. Dominique AUDOUIN en remplacement de M. Bertrand BAILLIF ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

M. Dominique AUDOUIN est nommé membre du conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER) au sien du collège 1 du secteur de la mer, en remplacement de M. Bertrand BAILLIF.

ARTICLE 2 :

Le mandat de ce nouveau membre prend effet à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion.

Saint-Denis, le 06 AVR 2021

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Pascal GAUCI